



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JONQUIERES
SEANCE DU 04 JUILLET 2016**

**18, rue de l'Archerie
60680 JONQUIERES**

- Date de convocation : 29/06 /2016
- Date d'affichage : 29/06/2016

Nombre de Membres :

- En exercice : 12
- Présents : 11
- Votants : 11

L'an deux mil seize, le quatre Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-Claude CHIREUX, Maire.

Etaient Présents : Jean-Claude CHIREUX, Maire
Chantal VANDENHOLE, Bernard DUFOSSÉ, Ludivine SEBASTIEN, Adjoint.
Françoise CARLUY-MIOT, Sylvie FABIEN, Marielle QUIDEÇON, Sophie REGNAULT, Yannick DANICOURT, Thierry MECIAR, Patrice QUIDEÇON, Conseillers Municipaux.

Était absent excusé : Alain DENNEL

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Ludivine SEBASTIEN

OUVERTURE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Claude CHIREUX, Maire de Jonquières, après lecture, interroge le Conseil Municipal sur le **procès-verbal du 23/05/2016**, aucune objection n'étant formulée, celui-ci est **adopté** à l'unanimité.

1) DELIBERATION N° 38/2016 – VIREMENT DE CREDIT DECISION MODIFICATIVE N°1 – EQUIPEMENT COMMUNAL SALLE « LE GRAND PRE»

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal l'installation d'un équipement de projection à la Salle « Le Grand Pré » ce qui permettrait une mise à disposition pour différentes personnes, l'Ecole, les événements sportifs, concerts et autres.

Le coût de cette opération est de 3 531,51 € TTC. Pour financer ce projet en Section Investissement Dépenses, il nous faut effectuer un virement de crédit de l'Article 020 pour 3 531,51 € vers l'Article 2188 « Autres Immobilisations Corporelles » pour 3026,40 € TTC (matériels divers) et vers l'Article 2135 « Installations Générales, Agencements, Aménagements » pour 515,11 € TTC (matériel extérieur).

Monsieur le Maire propose également la réalisation de 12 caveaux dans le cimetière paysager (7 emplacements paysagers et 5 traditionnels). Après discussion, il est décidé de reparler de ce projet l'année prochaine.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

A l'**unanimité** accepte ce virement de crédit.

2) DELIBERATION N° 39/2016 – ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS 2016 DE L'ARC

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget Primitif du 11/04/2016, Le Conseil Municipal a donné son accord pour demander la subvention qu'octroie l'ARC chaque année pour aider les communes de moins de 2 000 habitants pour un montant de 30 000€.

Nous proposons cette répartition :

FONDS DE CONCOURS ARC 2016						
OBJET	MONTANT H.T.	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	DETR	SEZEO	FONDS DE CONCOURS ARC	COMMUNE
GROUPE SCOLAIRE "LE GRAND PRE" MENUISERIES EXTERIEURES	17 840 €	6 779 €	/	/	5 530 €	5 531 €
ECLAIRAGE EXTERIEUR	14 315 €		/	/	7 157 €	7 158 €
TRX D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DES ECOLIERS ET DU MONT CLERGÉ	124 417 €		/	32 200€	17 313 €	74 904 €
TOTAUX	156 572 €	6 779€	/	32 200€	30 000 €	87 593 €

Le Conseil Municipal :

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents

Et après en avoir délibéré,

A l'unanimité accepte cette répartition du Fonds de Concours de l'ARC année 2016.

3) DELIBERATION N° 40/2016 – TARIF MANIFESTATION DU 14/07/2016

Vu la délibération N°23/2014 du 24/04/2014, autorisant Monsieur le Maire à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,

Vu la délibération N°22/2015 du 07/05/2015 permettant de créer une régie de recettes espèces/chèques pour les manifestations de la Commune et photocopies demandées (Associations, particuliers,...) au secrétariat de Mairie,

Vu les arrêtés municipaux n°45A/2015 constituant une régie de recettes, et n°46A/2015 nommant le régisseur titulaire et le mandataire suppléant,

Les tarifs proposés pour la manifestation du 14/07/2016 sont :

Jonquiérois :

- Adulte : 6 Euros

- Enfant jusque 12 ans inclus : gratuit

Personne extérieure :

- Adulte : 12 €uros
- Enfant jusque 12 ans inclus : 6 €uros

Toutes boissons : 1 €uro

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité ces tarifs pour le 14/07/2016.

4) DELIBERATION N° 41/2016 – CONTRAT DE VACATIONS TEMPS PERI-EDUCATIF – « LA POTERIE-TERRE DE PATIENCE », « LE THEATRE A MOUSTACHES », « L'ASSOCIATION MUSICALE »

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de réitérer pour l'année 2016-2017 les ateliers du péri-éducatif de Poterie, de Théâtre et d'offrir en supplément aux enfants de l'Ecole l'Initiation Musicale suivant cette répartition :

- Les mardis de 15h à 16h30 : Poterie et Théâtre
- Les vendredis de 15h à 16h30 : Initiation musicale

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis favorable des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **de donner pouvoir** à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment la signature des contrats de vacation à intervenir dans le cadre de ces activités.
- **de préciser** que les crédits afférents à la présente délibération sont inscrits au chapitre 12 « Autre Personnel Extérieur » Article 6218 - Section de Fonctionnement du Budget Primitif de la Commune.

5) DELIBERATION N°42/2016 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle que l'opération « vidéo surveillance-protection » est inscrite au Budget Primitif 2016. Après étude du projet auprès des services de l'ARC, et du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Oise, l'installation serait située à la Mairie, l'Ecole et le Carrefour des rues Jonquilles/Varanval/Château/Archerie. La Société SOGETREL a remis un devis de 54 558,29 € TTC.

Pour nous permettre de le réaliser, nous sollicitons le Conseil Départemental pour une subvention au taux de 50 % sur le montant HT : 45 465€.

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'année 2016.

6) DELIBERATION N° 43/2016 – PRESTATION ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités) –CONTRAT DE SAUVEGARDE EXTERNALISEE-SECURISATION DES DONNEES INFORMATIQUES

La sauvegarde externalisée permet une restitution ou une restauration sélective d'une ou plusieurs données sauvegardées sans avoir besoin de procéder à une restauration complète du serveur ou du poste de travail. La collectivité est informée qu'en cas d'incident, seules les données figurant sur cette liste pourront être restaurées ou restituées. Le terme sauvegarde désigne l'opération qui consiste à mettre en sécurité les données contenues dans un système informatique dénommé DATA CENTER.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à signer ce contrat de sauvegarde externalisée mis en place par l'ADICO.

7) DELIBERATION N° 44/2016 – PRESTATION ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités) RENOUELEMENT ADHESION ASSISTANCE TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT A L'UTILISATION QUOTIDIENNE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMERIQUES

Vu le développement des nouvelles technologies numériques et leurs applications dans les collectivités, l'ADICO réactualise sa convention auprès des Collectivités au 1^{er} janvier 2016 et nous demande de délibérer. Dans le cadre de la présente adhésion, l'ADICO assure l'assistance technique et l'accompagnement des collectivités à l'utilisation des nouvelles technologies numériques.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion à l'ADICO.

8) DELIBERATION N° 45/2016 – ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Suite à la délibération n° 23/2016 du 11/04/2016 portant sur le dossier de souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux de restauration dans l'Eglise, Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un premier contact a eu lieu pour la présentation du projet. Dans un premier temps, la Commune doit adhérer à la Fondation du Patrimoine. La cotisation est de 50 € par an.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette cotisation.

9) DELIBERATION N° 46/2016 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie) ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : – EGLISE – REFECTION DE TOITURE : LA NEF ET LE TRANSEPT SUD

Monsieur le Maire présente son rapport aux Membres du Conseil Municipal pour les travaux de réfection de toiture de l'Eglise au niveau de la Nef et du Transept sud.

Après conseils pris auprès de l'Architecte des Bâtiments de France, celui-ci demande de prendre contact avec l'entreprise Lelu pour établir des devis.

Il vous est demandé de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour instruire le dossier et demander les subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis **favorable** des Membres Présents,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental et à signer tout document s'y rapportant.

10) DELIBERATION N° 47/2016 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie) ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – EGLISE : REFECTION DU VITRAIL « LES MUSICIENS »

Monsieur le Maire présente son rapport aux Membres du Conseil Municipal sur l'état du vitrail de l'église « Les Musiciens » dont la restauration est à envisager.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur le Maire,
Vu l'avis des Membres du Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à adresser un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental et à signer tout document.

QUESTION DIVERSE

/

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 25.
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

DELIBERATIONS

38/2016 - DELIBERATION N° 38/2016 – VIREMENT DE CREDIT DECISION MODIFICATIVE N°1 – EQUIPEMENT COMMUNAL SALLE « LE GRAND PRE»

39/2016 - ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS 2016 DE L'ARC

40/2016 - TARIF MANIFESTATION DU 14/07/2016

41/2016 - CONTRAT DE VACATIONS TEMPS PERI-EDUCATIF – « LA POTERIE-TERRE DE PATIENCE »
« LE THEATRE A MOUSTACHES », « L'ASSOCIATION MUSICALE »

42/2016 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA VIDEO PROTECTION

43/2016 - PRESTATION ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités) – CONTRAT DE SAUVEGARDE EXTERNALISEE-SECURISATION DES DONNEES INFORMATIQUES

44/2016 - PRESTATION ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités) RENOUVELLEMENT ADHESION ASSISTANCE TECHNIQUE ET ACCOMPAGNEMENT A L'UTILISATION QUOTIDIENNE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES NUMERIQUES

45/2016 - ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

46/2016 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie) ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : – EGLISE – REFECTION DE TOITURE : LA NEF ET LE TRANSEPT SUD

47/2016 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie) ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – EGLISE : REFECTION DU VITRAIL « LES MUSICIENS »